



Organisation du concours DigiCONTEST 2019

Le secteur numérique aime les challenges et l'innovation. Pour autant, l'écosystème digital polynésien a besoin d'être pleinement accompagné dans ses initiatives et ses projets. Le gouvernement a pleinement conscience de ces enjeux et a décidé de reconduire pour la 4^{ème} année consécutive le DigiCONTEST.

Un objectif : oser l'immersion dans des projets disruptifs et susciter l'intérêt des jeunes autour de la blockchain.

Le DigiCONTEST 2019 s'intéressera au développement d'applications décentralisées de type blockchains et pouvant s'appliquer à des dispositifs comme des plates-formes contractuelles intelligentes, un système de suivi d'articles physiques, un mécanisme d'authentification sans mot de passe, etc.

Cette édition se propose également de venir récompenser des projets IoT (Internet des objets) afin d'encourager le développement d'une technologie contribuant à la création de la ville de demain (smart grids, connectivités dans les logements, projets intergénérationnels, expérience réinventée pour les utilisateurs des transports ou encore deep tech médicale, etc.).

Le DigiCONTEST 2019 comprend quatre catégories :

– **Génération Blockchain** : réservée aux seuls étudiants majeurs. Cette catégorie favorisera la coopération entre établissements pour réunir autour d'un projet commun des compétences techniques, graphiques et business pouvant être issues de l'école Poly3D, le CNAM, l'UPF ou encore l'Ecole de commerce.

– **Business Blockchain** : réservée aux entreprises polynésiennes mettant en exergue des solutions blockchains pour accroître la productivité de leur entreprise et offrir des services innovants.

– **Polynesian IoT** : réservée aux entreprises polynésiennes développant ou exploitant des solutions techniques d'automatisation de services.

– **Startup polynésienne 2019** : réservée aux startups polynésiennes établies et présentant un modèle économique scalable et qui se sera illustré tout au long de l'année 2018 et 2019 par son image sur le marché international ou le déploiement d'une solution technique innovante.



Le DigiCONTEST 2019 récompensera sept projets pouvant représenter jusqu'à 15 lauréats pour un montant maximum de 10 millions^{XPF}, sur la base de critères prédéfinis dans le règlement du concours, et selon la répartition suivante :

1 – Pour la catégorie Génération blockchain :

- 1^{er} prix : 400 000^{XPF} par membre de l'équipe, soit un total maximum de 2 000 000^{XPF}
- 2^e prix : 200 000^{XPF} par membre de l'équipe, soit un total maximum de 1 000 000^{XPF}

2 – Pour la catégorie Business blockchain :

- 1^{er} prix : 1 500 000^{XPF}
- 2^e prix : 500 000^{XPF}

3- Pour la catégorie Polynesian IoT :

- 1^{er} prix : 1 500 000^{XPF}
- 2^e prix : 500 000^{XPF}

4 – Et le prix spécial pour la Start-up polynésienne 2019 :

- Un prix unique d'un montant de 3 000 000^{XPF}.

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou adressés par courrier électronique auprès de la Direction générale de l'économie numérique, **au plus tard le 30 août 2019** à midi. L'acceptation de la candidature est formalisée par voie électronique par l'envoi d'un accusé de réception déclarant le dossier complet.

Les dossiers réceptionnés font l'objet d'une vérification de l'éligibilité du projet par le service instructeur. A l'issue de cette première phase, les projets éligibles sont transmis aux membres du jury, pour examen et notation sur la base de critères définis dans le règlement du concours.

Le jury du concours sera présidé par Madame la Ministre en charge du Numérique Tea Frogier. La composition du jury est inédite dans le sens où à l'exception de la CCISM et de la Sofidep, il est composé d'experts nationaux et internationaux, comme le directeur du laboratoire de recherche informatique de l'Ecole Polytechnique, le directeur IT France du groupe HSBC, le directeur du Blockchain Lab leader du groupe BNP Paribas et le président du groupe Linagora.



Les modalités diffèrent selon les catégories. Pour les catégories *Génération blockchain*, *Business blockchain* et *Poynesian IoT*, les dossiers d'inscription doivent être transmis à la DGEN (concours.dgen@gmail.com) et aux membres de l'équipe ou du projet en copie conforme (cc), avant le 30 août 2019 à midi. Le dossier devra comporter toutes les pièces administratives demandées (voir dossier de candidature disponible sur le site www.dgen.pf). Il devra être complété d'un Business Case, d'un Proof of Concept (POC ou prototype) et d'un pitch vidéo d'une durée maximum de trois minutes.

Pour la catégorie Startup polynésienne 2019, les entreprises candidates doivent transmettre leur dossier d'inscription par email à la DGEN (concours.dgen@gmail.com) avant le 30 août 2019 à midi. Le dossier devra comporter toutes les pièces administratives demandées (voir dossier de candidature « Prix spécial Startup polynésienne 2019 » disponible sur le site www.dgen.pf). Il devra être complété d'un Business Plan, d'une démonstration de service ou du produit opérationnel et d'un pitch vidéo d'une durée maximum de trois minutes.

Concernant le calendrier, voici comment le concours va se dérouler. Une fois les inscriptions closes le 30 août 2019 à midi, la DGEN contrôlera l'éligibilité et la complétude des dossiers entre le 1er et le 5 septembre, avant leur transmission, le 6, aux membres du jury.

L'évaluation et le classement des lauréats par le jury seront effectués dans le semaine du 16 septembre. Enfin, l'annonce officielle des lauréats et la remise des prix par la ministre en charge du numérique auront lieu au plus tard le 12 novembre 2019.

**Pour toute information complémentaire,
contactez la Direction Générale
de l'Économie Numérique
DGEN par téléphone au 40 544 860
ou par mail : concours.dgen@gmail.com**